



ECURIE BRETAGNE - Année 2023

REGLEMENT des REMBOURSEMENTS de FRAIS

Le bureau de l'Ecurie Bretagne a décidé le barème de remboursement de frais, aux conditions suivantes :

A - PRINCIPE

- L'Ecurie Bretagne est un Club
- C'est pourquoi les pilotes, bénéficiaires des aides, doivent s'impliquer dans la vie de l'Ecurie
- Toute demande d'adhésion à l'Ecurie Bretagne est soumise à l'acceptation du bureau.
- L'écurie Bretagne procure les avantages suivants :
 - o Remboursements partiels de frais sur les engagements
 - o Présence Médias
 - o Avantages sur le Rallycross de Lohéac : billets supplémentaires, article et photos dans le magazine, avantages dans le paddock (réceptifs)
 - o Tarif spécial roulage et essais piste

B – REGLES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS :

- La prise de la carte de Membre Actif Ecurie est obligatoire en début de Saison – date limite 30 Juin
- Disponible aux Réunions ou auprès d'un membre du Bureau
 - o Trésorier : Robert Manach 06 87 07 43 49 manach.robert@orange.fr ou André GAREL dede.garel@gmail.com
 - o 7 rue Chapelle - Grézillé - 49320 GENNES VAL DE LOIRE
- Si un nouveau pilote désire entrer à l'Ecurie, il devra :
 - o faire une demande d'acceptation avec un parrainage d'un autre pilote de l'Ecurie.
- Pour les nouveaux entrants, les remboursements de frais interviendront après une période de probation de 2 ans suivie d'une décision du bureau au vu de l'implication du nouveau pilote dans la vie de l'Ecurie.
- Port obligatoire des stickers « Ecurie Bretagne » sur les voitures.
- Engagement sur la liste des partants sous les couleurs " Ecurie Bretagne ", particulièrement pour le championnat des Ecurie de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO)
- Participation active à la vie de l'Association :
 - o aux Réunions
 - o à l'organisation du Rallye et du Rallycross de Lohéac (distribution de la Publicité, banderoles etc)
 - o aux travaux ponctuels sur le circuit
- Le remboursement de frais sera effectif à partir de la 1^{ère} épreuve pour les Rallyes Nationaux et la 2^{ème} épreuve pour les autres disciplines.
- Plafonnement des aides pour un pilote sur la saison : 2 000 €

C - FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS :

- Disponible lors des réunions d'Ecurie ou sur demande au contact@rallycrossloheac.net
- Il doit être signé et accompagné pour justification par épreuve, de la liste des partants et du classement
- La saison sera découpée en 2 parties :
 - o la 1^{ère} jusqu'au 30 Juin avec date limite d'envoi au 15 Juillet et la 2^{ème} devant parvenir au responsable avant le 15 Décembre dernier délai.

Afin de satisfaire aux obligations légales et fiscales de notre Association loi 1901 (clôture des comptes), toute demande qui ne respectera pas les règles (B et C) ci-dessus mentionnées, ne pourra être validée.

Le bureau sera seul habilité à apprécier l'application de ce règlement et il se réserve la possibilité de modifier à tout moment, ce barème en cours d'année, avec effet rétroactif éventuel selon l'état des finances de l'Ecurie.

COTISATION MEMBRE ACTIF - PILOTE : 40 Euros

COTISATION SUPPORTER : 15 Euros

Epreuves comptant pour les Challenges ACO et Amicales des Ecuries de l'Ouest	ENGAGEMENT	1 ^{er} Classe	2 ^{ème} classe	1 ^{er} Groupe
RALLYE NATIONAL	40 %	30 €	15 €	30 €
RALLYE REGIONAL	40 %	30 €	15 €	30 €
COTE NATIONALE	40 %	30 €	15 €	30 €
COTE REGIONALE et CIRCUIT	40 %	20 €	15 €	30 €
SLALOMS et AUTOCROSS	40 %	15 €	10 € autocross	
EPREUVE HORS CHALLENGES ACO et Amicale Ecuries de l'Ouest	ENGAGEMENT	1 ^{er} Division	2 ^{ème} Division	3 ^{ème} Division
RALLYCROSS NATIONAL	40 %	45 €	30 €	15 €
RALLYES NATIONAUX ET REGIONAUX	40% des droits d'engagement après acceptation d'un dossier.			
CIRCUITS ET COTES	40% des droits d'engagement après acceptation d'un dossier.			
PARTICIPATION AUX FINALES	Sur demande			

*Merci d'envoyer une photo Voiture et Pilote ou Equipage afin de pouvoir monter des dossiers de presse.
Adresse d'Envoi : Olivier GERAUD, ogeraud@rallycrossloheac.net*